



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AR95, AR96 ET AR67 SUR LA COMMUNE DE LINARS, DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FLOW VÉLO

N° 2024 - D - 247

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°98 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Jean-Luc MARTIAL en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant, que le Comité d'Itinéraire de la Flow Vélo fédère plusieurs collectivités locales (Région, Départements, intercommunalités et communes) autour d'un projet à vocation touristique d'aménagement d'une voie cyclable dotée des services utiles aux cyclotouristes,

Considérant, que la voie cyclable traverse les communes de GrandAngoulême le long de la Charente et notamment sur les communes de Linars et Trois Palis,

Considérant, que GrandAngoulême doit acquérir certaines parcelles pour l'aménagement de la voie cyclable le long de la Charente,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'acquisition des parcelles cadastrées AR95, AR96 et AR67 sur la commune de Linars, d'une superficie de 258 m².

Article 2 – Le coût de l'acquisition s'élève à un montant total de 129 €. Les frais annexes (bornage, notaire, Publicité foncière...) sont à la charge de GrandAngoulême.

Article 3 - Les crédits sont inscrits à l'Autorisation de Programme 90 Val de Charente 2, opération 1009001, imputation 2111.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 09 AOUT 2024

Pour le Président,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Reçu en Préfecture
Le : 09 AOUT 2024
Affiché ou notifié
Le : 09 AOUT 2024

Jean-Luc MARTIAL

Département :
CHARENTE
Commune :
LUNIARD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AR
Périmètre : 300 AR 01
Échelle d'édition : 1/1000
Échelle d'impression : 1/1000
Date création : 07/06/2004
(Mise à jour de l'ordre de Plan)
Coordonnées en projection : RGF93 UTM46
Géo : Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des imôts foncier suivant :
PTSC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16220
ANGOULEME CEDEX
tel. 0545575700 fax 0545575701
ptsc.charente@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

